REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 29 juin 2026

Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse

Education sans violence: une étape clé pour les droits de l'enfant en Suisse

Le 1er juillet 2026 entrera en vigueur l'inscription du principe d'éducation sans violence dans le Code civil suisse. Cette évolution législative constitue une étape importante : elle consacre le droit des enfants à une éducation respectueuse, sans violence physique ni psychologique. Genève se réjouit de cette avancée et renforce la visibilité des ressources d'aide déjà disponibles pour les parents, les enfants et les jeunes sur cette thématique, sur ge.ch.

Les recherches montrent qu'en Suisse, la violence envers les enfants reste une réalité préoccupante. Qu'elles soient physiques ou psychologiques ces violences ont des conséquences importantes sur le développement des enfants, à court et à long terme (anxiété, perte d'estime de soi, comportements violents ou difficultés relationnelles). Elles ne présentent aucun bénéfice éducatif et peuvent au contraire fragiliser durablement le parcours de vie des enfants.

L'entrée en vigueur, au 1er juillet 2026, du principe d'éducation sans violence dans le Code civil suisse inscrit explicitement dans le droit civil une exigence déjà reconnue par le droit pénal suisse et la Convention relative aux droits de l'enfant de l'ONU. Avec cette révision, le droit suisse disposera désormais d'une norme-cadre fixant une direction claire en faveur d'une éducation respectueuse des droits de l'enfant. Sans modifier le champ d'action des autorités, cette nouvelle disposition légale constitue un outil supplémentaire pour les professionnels de la protection de l'enfance dans l'accompagnement des familles. Le principe d'éducation sans violence ne remet pas en cause la nécessité, pour les parents, de poser des règles et des limites et d'intervenir en conséquence lorsque celles-ci ne sont pas respectées. Il encourage une pratique éducative bienveillante et constructive.

Des mesures d'information et de sensibilisation nécessaires

Pour parvenir à des changements durables dans les conceptions et dans les comportements, il est fondamental que la modification légale soit accompagnée de mesures d'information et de sensibilisation. Le gouvernement du canton de Genève a décidé de s'engager à ce sujet en augmentant son soutien financier à la ligne de conseils aux parents, ouverte 24/24 de Pro Juventute et d'améliorer la visibilité des ressources existantes, destinées aux parents sur Parents: besoin d'aide ou de conseils? | ge.ch. Sur cette page, les enfants et les jeunes ont aussi accès à d'autres partenaires soutenus par le canton.

Soutenir les parents face aux défis du quotidien

Aujourd'hui, de nombreux parents peuvent se sentir démunis face aux défis éducatifs, en raison du manque de temps, du stress ou de la difficulté à identifier des sources d'aide fiables. Les situations du quotidien – telles que les conflits entre enfants, les troubles du sommeil, la gestion des émotions ou les questions liées à la scolarité – peuvent susciter des interrogations importantes.

La sensibilisation des familles et des professionnels reste dès lors essentielle pour promouvoir des pratiques éducatives respectueuses et permettre à chaque enfant de grandir dans un environnement sûr, bienveillant et favorable à son développement.

Contact médias: Julien Thorens, secrétaire général adjoint chargé de communication, DIP, T. 079 227 03 08.